



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la radicalisation

Question au Gouvernement n° 4517

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Monsieur le Premier ministre, alors que se poursuit le procès des attentats de Paris, la lutte contre la radicalisation islamiste reste d'une actualité brûlante. C'était un sujet particulièrement présent dans les discours du Président de la République à Mulhouse et aux Mureaux mais, dans les textes que vous avez présentés au Parlement, le compte n'y est pas.

M. Fabien Di Filippo. Comme souvent !

M. Éric Diard. Dans la loi confortant le respect des principes de la République, il n'y a rien pour lutter contre le séparatisme dans les universités. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.)* Une vingtaine d'entre elles n'a toujours pas de référent radicalisation alors que le plan de prévention de 2007 en faisait une priorité. Le ministre de l'éducation a rendu l'hommage à Samuel Paty facultatif afin d'éviter les tensions dans les établissements sensibles.

M. Thibault Bazin. Quel scandale !

M. Éric Diard. Le rapport d'information sur la radicalisation dans les services publics recommandait de rendre aux préfets la compétence de délivrer des agréments aux associations sportives. Cette préconisation semblait recueillir l'aval de tous mais la ministre déléguée chargée des sports a veillé à ce qu'elle ne trouve pas de traduction concrète.

M. Éric Ciotti. Eh oui !

M. Éric Diard. Enfin, la loi « séparatisme » n'a rien prévu pour les prisons. Il n'y a toujours pas d'évaluation systématique pour les détenus de droit commun soupçonnés de radicalisation. Quant aux personnes détenues pour terrorisme islamiste, elles ne sont pas surveillées comme elles le devraient. La preuve : dimanche matin, une djihadiste est parvenue à s'évader de sa cellule à Fresnes en creusant un trou.

Monsieur le Premier ministre, en matière de séparatisme, le « en même temps » s'avère inopérant, voire dangereux. Comptez-vous donner des armes supplémentaires à notre pays pour mieux lutter contre la radicalisation avant la fin de cette législature ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur. Monsieur Diard, pour quelqu'un qui a voté les trois quarts des articles de la loi « séparatisme » et qui l'a dit à nombreuses reprises dans cet hémicycle – je dois à votre honnêteté intellectuelle de n'avoir pas à prouver ces faits, d'autant que chacun les connaît – je vous trouve un petit peu vindicatif. Surtout, ces contrevérités ne vous ressemblent pas.

La minute de silence qu'a ordonnée le ministre de l'éducation nationale a été massivement suivie. Dans leur quasi-totalité, les écoles, les collèges, les lycées ont participé à ce moment de communion républicaine. Si de tels rendez-vous avaient été imposés par l'éducation nationale auparavant, y compris lorsque vous étiez aux responsabilités,...

M. Pierre Cordier. Avec vous !

M. Gérald Darmanin, ministresans doute aurions-nous un peu moins de travail aujourd'hui !

Constatez avec moi que beaucoup d'associations islamistes ont été créées entre 2000 et 2015, particulièrement, il faut bien l'avouer, entre 2002 et 2012.

Mme Émilie Bonivard. Et où étiez-vous ?

M. Gérald Darmanin, ministre . Je pense à BarakaCity – vous ne l'avez pas citée et c'est bien dommage. Je pense aussi au Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) dont beaucoup disaient à la tribune de l'Assemblée : « si vous arrivez à le dissoudre, nous vous applaudirons ». Eh bien, nous l'avons fait : c'est nous qui avons pris la responsabilité de dissoudre non seulement le CCIF mais aussi BarakaCity et le collectif Cheikh Yassine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*) Nous avons expulsé du sol national les deux tiers des fichés S étrangers, les autres relevant des services du ministre de la justice.

Enfin, nous avons pris des dispositions législatives qui nous permettent de fermer des lieux de culte, non pas simplement pour cause de lien avec un acte de terrorisme, mais aussi pour mieux lutter contre le séparatisme. Dois-je rappeler l'unanimité qu'il y avait sur ce point dans cet hémicycle lors de la discussion de cette loi pour laquelle vous étiez le porte-parole de votre groupe, monsieur Diard ? Quand nos débats ne sont pas diffusés sur une chaîne de télévision nationale, vous êtes plus constructif ! Je regrette que la campagne électorale vous pousse, malheureusement, à ne pas reconnaître les mérites de la majorité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Diard.

M. Éric Diard. Monsieur le ministre, l'hommage à Samuel Paty était bel et bien facultatif. Les élèves pouvaient ne pas s'y associer et vous savez très bien que certains établissements en ont profité pour ne pas l'organiser.

La vérité, c'est que vous êtes tiraillés entre votre volonté de préserver votre majorité et ses intérêts divergents et l'impératif d'assurer la sécurité des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. C'est vraiment n'importe quoi ! Ces propos sont scandaleux !

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4517

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [17 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2021](#)